



**Michel Mercier**  
Ministre de l'espace rural  
et de l'aménagement du territoire



## LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS EN FAVEUR DES TERRITOIRES RURAUX BILAN A L'AUTOMNE 2010

Le plan d'action en faveur des territoires ruraux, élaboré par **Michel Mercier, Ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire**, a été adopté le 11 mai dernier par le **Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT)**, soit trois mois après le discours du Président de la République qui en avait fixé les grandes lignes.

Ce plan, qui s'inscrit dans la continuité des **Assises des territoires ruraux**, marque l'engagement du Gouvernement en faveur des zones rurales, avec des mesures touchant à tous les secteurs, mais spécifiques au monde rural.

**80 % des décisions** ont été réalisées ou sont largement engagées à ce jour.

### ■■■ POUR LES ACTEURS ECONOMIQUES DES TERRITOIRES RURAUX

#### ➤ Favoriser la compétitivité des entreprises

- Le **haut débit** sera amélioré sur tous les territoires et le déploiement du **très haut débit** pour tous est en marche.

Le Gouvernement a donné le 4 août le coup d'envoi du **programme « très haut débit pour tous », doté de 2 milliards d'euros de l'emprunt national**, avec le lancement d'un **appel à projets pilotes** associant collectivités territoriales et opérateurs. Le choix des lauréats a lieu début novembre.

Simultanément, les opérateurs ont été invités par le Gouvernement à participer, sous l'égide des préfets, à l'élaboration des « **stratégies de cohérence régionale sur l'aménagement numérique** » et à préciser leurs projets d'investissement à 5 ans.

Enfin, 250 millions de l'emprunt national vont être mobilisés pour **assurer rapidement à tous un accès haut débit de qualité** et l'Etat cofinance déjà **60 schémas directeurs numériques**.

Ainsi, dès la fin du premier trimestre 2011, opérateurs et collectivités pourront engager le **déploiement des réseaux haut et très haut débit de façon concomitante sur les zones denses et dans les territoires ruraux**.

La décision d'abonder le **fonds d'aménagement numérique du territoire** par l'emprunt national a été prise, et les propositions du **rapport du sénateur Maurey**, remis au Premier ministre le 26 octobre 2010, seront approfondies d'ici à l'automne 2011 pour assurer **l'alimentation pérenne de ce fonds**.



## ➤ Développer l'emploi local en améliorant le financement des entreprises

- Les exonérations fiscales existant en **zones de revitalisation rurale** pour les créations d'entreprises seront prorogées et étendues à partir de 2011 aux **transmissions** et **reprises** d'entreprises, enjeu majeur dans les territoires pour la pérennité du tissu économique rural. Ces dispositions bénéficieront aux entreprises de moins de 10 salariés pendant une durée de 8 ans.
- Les outils de développement économique proposés par **OSEO** seront plus accessibles dans les territoires ruraux, grâce à la **charte d'accessibilité** qui sera signée en novembre 2010. Les **préfets de région** sont par ailleurs chargés de démultiplier l'information concernant le **fonds stratégique d'investissement** auprès des entrepreneurs des territoires ruraux.
- Dès 2011, la **Banque Postale** pourra pleinement participer aux financements des investissements des PME et TPE. Elle sollicite actuellement les agréments nécessaires à cette extension de son champ d'intervention.

## ➤ Valoriser les produits issus de l'agriculture, de la forêt et de la chasse

- L'Etat a inscrit dans la loi un objectif d'approvisionnement de ses services de **restauration collective**, en produits faisant l'objet de **circuits courts de distribution**, impliquant un **exploitant agricole** ou une **organisation regroupant des exploitants agricoles**. Cela concernera des produits saisonniers, des produits à faible impact environnemental ou des produits sous signe d'identification de la qualité et de l'origine, qui seront introduits à hauteur minimale de **15% des commandes en 2010 et de 20 % en 2012**.
- En parallèle, les producteurs agricoles auront un accès plus direct et plus facile à la **commande publique** grâce à une modification du code des marchés publics. Des **accords locaux** entre l'Etat, les collectivités territoriales et les chambres d'agriculture commencent à être réalisés. Parmi les **115 pôles d'excellence rurale sélectionnés en juillet 2010**, une **vingtaine** valorisent les circuits courts de produits agricoles.
- En matière de **valorisation des ressources forestières**, un **référentiel d'expériences** de démarches d'urbanisme et de construction favorisant l'usage du bois local, ainsi qu'un **guide de recommandations** quant au recours du **bois local dans la commande publique** vont paraître. Ils permettront d'actualiser la circulaire relative aux **achats publics de produits bois** par l'Etat et ses établissements.

Une **plate-forme** regroupant l'ensemble des partenaires de la filière chasse (chasseurs, fédération nationale des chasseurs, abattoirs, distributeurs) s'est réunie à plusieurs reprises pour élaborer un **plan d'actions visant à faciliter la commercialisation des produits de la chasse**, qui va sortir très prochainement.

### ■■■ POUR LES HABITANTS DES TERRITOIRES RURAUX

---

## ➤ Améliorer l'accès à un socle de services essentiels à la population



- **Les métiers de la santé s'organisent pour une présence renforcée en milieu rural**

**Le programme national de financement de 250 maisons de santé pluridisciplinaires sur 3 années** a été lancé en juillet 2010 avec le Ministère de la Santé : 80 projets ont déjà été identifiés pour l'année 2010.

**Pour faciliter et encourager l'installation des jeunes médecins, 400 bourses** d'un montant de 1 200 € mensuels sont d'ores et déjà réparties entre les universités, au bénéfice des étudiants et internes s'engageant à exercer en zones rurales, dans le cadre de **contrats d'engagement de service public**.

- En matière de **petite enfance**, un cadre juridique facilitant la **création de maisons d'assistants maternels** a été instauré par la loi du 9 juin 2010. Un soutien financier de la **CAF** sera apporté aux dispositifs « **jardins d'éveil** » et « **micro-crèches** » en milieu rural. Une majoration de 1000 à 5000€ par place est prévue pour les territoires ruraux.
- Une **convention entre l'Etat et l'Anah**, publiée le 20 juillet 2010, va permettre de mobiliser les fonds du grand emprunt pour permettre aux propriétaires occupants modestes, notamment en milieu rural, de **rénover leur logement au plan thermique**. Les **personnes âgées** seront particulièrement visées par ce programme.
- Pour **renouveler l'approche des services en milieu rural**, le Ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire a signé le 28 septembre 2010 un **accord de partenariat avec 9 grands opérateurs nationaux de service** : La Poste, EDF, la SNCF, GDF-Suez, Pôle emploi, l'Assurance maladie, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, la MSA et l'Assurance Retraite, soutenus par la Caisse des Dépôts et l'Union Nationale des PIMMS.

Grâce à cet accord, **60 nouveaux lieux** d'accueil seront créés et **300 sites** accueilleront des services complémentaires : prestations postales dans les offices de tourisme, achats de billets SNCF TER dans les points poste, visio-guichets partagés entre opérateurs sociaux... Le partenariat a vocation à être généralisé à l'ensemble des départements dès que possible.

Sous l'égide des préfets, des **contrats départementaux d'accès aux services** concrétiseront ces engagements d'ici à mai 2011.

- **La Poste** s'engage dès cette année à installer 32 nouveaux **distributeurs automatiques de billets** (DAB) en zones rurales. Cette action sera démultipliée en 2011, dans le cadre du **contrat de présence postale territoriale** qui sera signé en fin d'année entre l'Etat, l'Association des Maires de France et La Poste.
- **Le maintien de commerces en zones rurales** sera favorisé par une **intervention du FISAC majorée** en zone de revitalisation rurale, avec un taux porté de 30 à 40 %.

#### ➤ Favoriser les conditions de déplacement

- La **mobilité des personnes** vis-à-vis de l'accès aux activités et aux services et le **maintien d'une desserte de qualité** constituent des enjeux essentiels.

L'Etat a décidé de mettre en place avec la SNCF de nouvelles conditions pour l'exploitation des lignes « Intercités » et « TéoZ ». Les **lignes d'équilibre du territoire** seront maintenues grâce à un dispositif de **financement ad hoc**, consigné dans une **convention entre l'Etat et la SNCF** qui sera signée en novembre 2010. D'ici la fin de l'année, un dispositif adapté au **renouvellement du matériel roulant** de ces lignes sera proposé.

- Le **schéma national des infrastructures de transport** en cours de consultation veillera à la desserte routière des territoires ruraux les plus enclavés.

#### ➤ Développer l'offre culturelle

- Pour développer **l'animation culturelle** dans les territoires ruraux :

- les petites salles de cinéma en milieu rural peuvent bénéficier du soutien à la **numérisation des salles de cinéma indépendantes** mis en place par la loi du 30 septembre 2010. Le dispositif, porté par le **Centre National du Cinéma**, est désormais opérationnel.

- les préfets pourront cofinancer à titre d'expérimentation, via la future dotation d'équipement des territoires ruraux, des **projets d'équipement numérique des salles des fêtes**, qui permettront de diffuser en direct des spectacles et manifestations culturelles ou sportives.

## ■■■ POUR LES COLLECTIVITES LOCALES ET LES ELUS DES TERRITOIRES RURAUX

---



### ➤ Favoriser les projets

- La politique des **pôles d'excellence rurale** est poursuivie. 115 projets ont été sélectionnés en juillet 2010 au titre du premier appel à projets. Ils se répartissent en 3 groupes :
  - **un tiers** des projets concerne l'amélioration des **services** à la population
  - **un tiers** des projets touche aux **filières agricoles et forestières** mais aussi aux **savoirs industriels** ancrés sur nos territoires
  - **un tiers** des projets mettent en valeur le **patrimoine architectural, paysager ou encore naturel**, ou facilitent les **moyens d'accueil** (transport, hébergement).

La dynamique se poursuit avec un **deuxième appel à projets, qui a donné lieu au dépôt de 450 dossiers**. L'annonce des projets sélectionnés aura lieu début février 2011.

- Un appel à projets « **éco-territoires ruraux** », financé par l'emprunt national, sera lancé d'ici à la fin de l'année, afin de soutenir les **projets exemplaires** portés par des communes ou des intercommunalités rurales en matière de gestion de l'eau, de traitement des déchets, de biodiversité et d'utilisation d'éco-matériaux notamment.

### ➤ Aider les collectivités et les acteurs locaux à monter leurs projets

- Les préfets de département pourront apporter une aide au montage de projets au moyen **de la future dotation d'équipement des territoires ruraux**, créée dans le projet de loi de finances pour 2011.
- Le **centre de ressources** sur les expériences menées dans les territoires, porté par le réseau rural français, est désormais opérationnel et mis à disposition des **élus et des porteurs de projets**. Un site est ouvert à l'adresse [www.reseaurural.fr](http://www.reseaurural.fr), ainsi qu'une ligne téléphonique **au 01 45 15 01 19**. Le portail Internet sera enrichi dans les mois à venir.

### ➤ Rééquilibrer les moyens financiers en faveur des territoires ruraux

- La part de la **dotation globale de fonctionnement** consacrée à la péréquation, qui est déjà passée de 11,9 % en 2003 à 16,6 % en 2010, continuera de progresser.
- La **dotation de solidarité rurale** augmentera de 50 millions en 2011.
- Le champ d'éligibilité de la future **dotation d'équipement des territoires ruraux** sera élargi afin de mieux tenir compte des besoins des territoires : tourisme, appui au développement de projets notamment, et sa gestion sera simplifiée. Les préfets disposeront de ces enveloppes départementales beaucoup plus tôt, et dès le mois de février en 2011.

---

### CONTACT :

Ministère de l'espace rural et de l'aménagement du territoire  
72 rue de Varenne 75007 PARIS- Tel : 01 42 75 82 04/74 18